



Les saisons des armes

Matthieu Desachy

► To cite this version:

Matthieu Desachy. Les saisons des armes : Notes sur les armoiries de l'abbé Auger de Gogenx. Les saisons des armes. Notes sur les armoiries de l'abbé Auger de Gogenx (1279-1309), Apr 2009, LAgrasse, France. pp.59-67. hal-00793637

HAL Id: hal-00793637

<https://hal.science/hal-00793637>

Submitted on 18 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les saisons des armes

Notes sur les armoiries de l'abbé Auger de Gogenx

Matthieu Desachy

Centre d'études médiévales de Montpellier (Université Paul-Valéry Montpellier-3, CEMM)

S'il est un détail que le visiteur de l'abbaye ne peut ignorer lors de sa visite, c'est bien la répétition presque obsédante d'un écu sculpté ou peint visible sur de nombreuses parties de l'abbaye : dans la halle, dans le logis abbatial, dans la chapelle Saint-Barthélémy, dans l'abbatiale, et depuis peu, sur une porte près de la salle à la cheminée, se retrouvent des armoiries sobres à motifs géométriques. Ce sont celles de l'abbé Auger de Gogenx, grand réformateur de la fin du XIII^e siècle, qui a réussi par là-même son objectif : faire savoir bien au-delà après sa mort l'importance de son rôle dans l'histoire de Lagrasse. Or l'image médiévale, et l'image héraldique au premier chef, est toujours significative, à la différence d'aujourd'hui où l'image, victime de son profusion, est seulement décorative.

1 – Les armoiries de l'abbé

L'étude des armoiries sculptées de l'abbé Auger a été menée de manière très détaillée il y a une vingtaine d'années par René Feuillebois¹, complétée récemment par celle des armes présentes dans le missel de l'abbé par le frère Anselme J. Gribbin². Ce paragraphe fait la synthèse de leurs observations.

A/ Représentations sculptées

René Feuillebois a très bien décrit et classé les armoiries sculptées dans les différents bâtiments de l'abbaye, dénombrant cinq écus à l'église abbatiale, deux au logis de l'abbé et cinq sur d'autres bâtiments du monastère. Il faut y ajouter un écu découvert il y a peu à l'occasion de travaux – ce qui fait un total de treize armoiries. La classification donnée par cet auteur est toujours pertinente :

- un premier groupe (A) rassemble les écus les plus simples : écartelés en sautoir, à la bordure denticulée de douze pièces, soit les deux écus du logis abbatial et deux des trois écus de la chapelle basse.
- le deuxième groupe (B) est formé d'écus semblables, mais surmontés d'une guiche – sorte de baudrier³. Deux se trouvent au-dessus des portes de la chapelle Saint-Barthélémy, le troisième sur un pilier des halles. C'est à ce groupe qu'il faut rattacher l'écu découvert lors des travaux dans une salle haute du logis abbatial.
- le troisième groupe comprend les cinq écus de l'abbatiale, de même blasonnement, mais surmontés d'ornements, à savoir une mitre et une crosse.

B/ Représentations peintes

En plus des armoiries sculptées, il existe des armoiries peintes du vivant, ou peu après la mort, de l'abbé. Les premières se trouvent dans le vestibule de la chapelle Saint-Barthélémy, où les armoiries sont présentes à plusieurs reprises dans un état de conservation variable⁴. Les écus les plus lisibles permettent de distinguer des armes aux partitions identiques aux armes sculptées – écartelé en sautoir à la bordure denticulée de douze pièces – et laissent deviner les émaux du champ : les quartiers 1 et 4 sont réservés, c'est-à-dire qu'ils portent la teinte du fond de la fresque ; les 2 et 3 portent un émail altéré et fané mais dont la teinte oscille entre le brun et le rouge.

Les armes qui décorent le missel conservé à la British Library⁵ sont identiques et ont l'avantage d'être dans un meilleur état de conservation, le manuscrit étant lui-même très frais. Par ailleurs, elles sont en abondance : le frère Anselm J. Gribbin a dénombré cinquante-deux occurrences – ce qui est très important pour un manuscrit de cette période -, soit sous forme d'écu peint isolément en marge du texte, soit intégré dans une lettrine. Comme sur les fresques de la chapelle Saint-Barthélémy, les quartiers 1 et 4 sont réservés, ce qui est l'usage dans les enluminures pour représenter en héraldique l'argent. Les deux autres quartiers sont d'une couleur de teinte rouge.

1 FEUILLEBOIS R., « Étude sur les armes de dom Auger de Gogenx XXXVI^e abbé de Lagrasse », dans *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 1988, t. LXXXVIII, pp. 87-92.

2 GRIBBIN J. ANSELM., « Le missel de l'abbé Auger de Lagrasse », voir la communication dans ce recueil.

3 Ce type d'attache pour des armoiries sculptées se retrouve sur d'autres écus de cette période. Voir par exemple les clefs de voûte de l'ancienne abbatiale d'Éaunes, P. Cabau., « Un problème d'héraldique médiévale », dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LXVI, 2006, pp. 261-262.

4 Voir dans ce même recueil la communication de Sandrine Junca sur *Les Fresques de la chapelle Saint-Barthélémy*.

5 Londres, British Library, Mss. Add. 17006.

C/ Blasonnement des armoiries

Au vu des représentations décrites ci-dessus, et sans tenir compte des descriptions postérieures⁶, les armoiries de l'abbé Auger de Gogenx peuvent être blasonnées comme suit : « Écartelé en sautoir d'argent et de pourpre, à la bordure denticulée de douze pièces de l'un et l'autre, enguiché à une crosse d'abbé cravatée d'un *pannicellum* ». L'abbé Auger a en effet reçu la bénédiction abbatiale à Rome en 1280 et peut à ce titre orner ces armoiries d'une crosse d'abbé. Plusieurs décrets pontificaux exigent en effet que la crosse de tous les prélats inférieurs, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas évêques, soit pourvue d'un voile⁷ : c'est ainsi que se distinguent des armories abbatiales d'armoiries épiscopales ; en outre, la crosse est contournée, c'est-à-dire tournée vers la senestre de l'écu, alors que la crosse d'un évêque aurait été tournée vers la dextre, pour bien signifier que l'intégralité du pouvoir de l'abbé s'exerce exclusivement à l'intérieur du monastère.

2 - Interprétations

A/ La signature des constructions

La première catégorie des représentations sculptées – celles comprenant le simple écu ou l'écu avec la guiche – et des représentations peintes – celles du missel - s'interprète sans aucune difficulté : il s'agit pour l'abbé Auger de signer, et par conséquent de dater, les travaux et le manuscrit qu'il a commandés. Cela se comprend très facilement lors des campagnes de restauration ou lors de découvertes d'armoiries : lorsque la porte qui donne sur la salle à la cheminée a été dégagée, l'identification des armoiries de l'abbé Auger au sommet de celle-ci a tout de suite permis de dater cette ouverture de l'abbatiale de l'abbé. De la même manière, la présence très nombreuse d'écus dans le missel de la British Library permet de savoir que ce missel a été commandité par l'abbé Auger de son vivant pour son usage personnel.

B/ Une litre pour l'âme

La présence de très nombreux écus dans la chapelle Saint-Barthélémy demande davantage de réflexion. Observons donc ceux-ci : ils se trouvent sur les portes de la chapelle, sur le linteau de la piscine liturgique, sur le tympan du vestibule, mais aussi sur une bande des fresques de ce même vestibule. Il s'agit d'une litre funéraire, c'est-à-dire une bande, souvent noire, peinte aux armes du défunt pour ses funérailles. Éphémères par nature, elles sont très rarement conservées : celle-ci serait l'une des plus anciennes connues dans le Midi.

Continuons nos investigations : la chasuble qui revêt le gisant récemment identifié comme étant celui de l'abbé Auger⁸ est décorée d'un orfroi où alternent des quadrilobes et des écus malheureusement soigneusement et méticuleusement bûchés⁹. L'abbé a fait orner cette chasuble personnelle comme il l'a fait pour son missel. Or, les recherches menées par le frère Anselme J. Gribbin ont attiré l'attention sur le fait que l'enluminure représentant la Crucifixion accueille dans sa partie inférieure une représentation de saint Barthélémy¹⁰. J'observe pour ma part que le manuscrit contient plusieurs prières pour les prières des défunts¹¹.

La conclusion devient évidente pour tout historien familier des pratiques funéraires médiévales : nous sommes en présence d'un exemple parfait de fondation pieuse comprenant :

- la construction et la décoration de la chapelle à deux niveaux avec présence d'un autel par niveau,
- la construction du mobilier approprié pour le culte : piscine, armoiries¹²,

6 Les descriptions érudites très tardives sont en effet à manipuler avec précaution, comme l'a très bien démontré René Feuillebois. Le *Chronicon* de l'abbaye rédigé par les mauristes en 1677 contient ainsi une note marginale complétant la notice consacrée à l'abbé Auger : « Écartelé en sautoir d'azur et de gueules », *Chronicon seu historia regalis abbatis Beatae Mariae de Crassa* B.n.F., Ms. Lat. 12857, p. 452.

7 HEIM B.B., *L'aradilca nella chiesa cattolica*, Vatican, 2000, p. 116.

8 Voir dans ce recueil la communication de Michèle Pradalier-Schlumberger sur *Le gisant de l'abbé Auger et la sculpture funéraire en Languedoc*.

9 C.A.L., « Buste d'un gisant d'abbé », dans *L'abbaye de Lagrasse. Mille ans de sculpture*, Sète, 2008, pp. 156-158.

10 GRIBBIN J. ANSELM., « Le missel de l'abbé Auger de Lagrasse », voir la communication dans ce recueil.

11 Aux folios 201 à 206.

12 Il faut rappeler qu'il n'y a pas de sacristie à cette époque : les objets du culte sont rattachés à chaque autel qui constitue une personnalité juridique et canonique. Celui qui lègue un calice ne le lègue pas à une église ou à une chapelle, mais précisément à l'autel d'une église ou d'une chapelle. Ce n'est qu'à partir de la réforme tridentine que les objets du culte sont regroupés dans une sacristie et que les ablutions liturgiques ne se feront plus autel par autel, mais dans un lavabo construit dans la sacristie : d'où l'apparition des aiguières dans le mobilier liturgique. La présence de niches à lavabo permet ainsi de dater des chapelles ou des églises, car ce mobilier tend à disparaître à partir du début du XVII^e siècle pour être remplacé par des crédences.

- la dotation de la chapelle liturgique¹³ : missel et chasuble,
- la cérémonie de funérailles : présence de la litre,
- l'inhumation du défunt : représentation du gisant,
- sans doute la fondation d'obits – insertion des prières pour les défunts dans le missel - et d'une chapellenie¹⁴.

Il va de soi que cette fondation n'est pas gratuite : en échange de cette générosité, le défunt sollicite de la part de la communauté des prières pour le repos de son âme.

C/ Le manifeste royaliste

Venons-en maintenant à l'énigmatique question des armoiries de l'abbatiale. Dès la première vue, il apparaît que les écus des clefs de voûte comme du cul-de-lampe de l'abbatiale ne sont pas contemporains de l'abbé, mais bien plus récents ; il apparaît aussi nettement que les couleurs sont le fruit d'une campagne de peinture ou de restauration encore plus récente. Par réflexe, le XIX^e siècle est mis sur le banc des accusés : en tout cas, les émaux ne sont pas ceux de l'abbé Auger, comme cela a été démontré ci-dessus.

Comme l'a fort judicieusement souligné René Feuillebois, trois des cinq écus de l'abbatiale sont timbrés d'une mitre : or, l'abbé Auger n'était pas mitré. Ce privilège a été seulement octroyé à l'abbé de Lagrasse par le pape Clément VI en 1342¹⁵. René Feuillebois en tire à juste titre la conclusion que ces écus ne peuvent pas être antérieurs à cette date.

Reprenons l'analyse : l'écu sur cul-de-lampe – dont les couleurs sont fautives – timbré d'une mitre et d'une crosse se trouve au pied septentrional du premier arc de la nef, en face d'un autre écu aux armes de France supportées par deux cerfs ailés ; derrière eux, les armes de l'abbaye et de la communauté de Lagrasse. Retenez bien ces emplacements respectifs, ils ont toute leur importance : au Moyen Âge, rien ne se place au hasard, surtout dans une église.

En termes héraldiques, la représentation des armes de France avec seulement trois fleurs de lys – dites armes de France modernes – et non un semé – armes de France anciennes – invite à une datation basse, c'est-à-dire le XV^e siècle, en tout cas pas avant la seconde moitié du XIV^e siècle et en aucune manière la fin du XIII^e siècle. C'est en effet seulement à partir du règne de Charles VI (1380 – 1422) que l'usage est définitivement adopté de limiter les fleurs de lys au nombre de trois pour le roi. Cet usage se répand ensuite dans le reste du royaume et pour les branches cadettes de la maison royale tout au long du XV^e siècle. C'est la symbolique de la Trinité qui a fait adopter le nombre de trois fleurs de lys¹⁶.

Un autre élément de datation et d'interprétation se trouve dans les supports au cerf ailé. C'est en effet aussi à partir du règne de Charles VI que le roi de France a adopté la devise¹⁷ du cerf volant, qui signifie que le roi de France ne meurt jamais¹⁸. Ses successeurs, ainsi que les ducs de Bourbon, le reprennent à leur compte comme support de leurs armes. Selon le récit extraordinaire de Jean Jouvenel des Ursins, le roi Charles VI, ayant aperçu lors d'une chasse un splendide cerf portant un collier doré sur lequel est inscrit la devise *Caesar hoc mihi donavit*, le fait prendre au filet puis relâcher : dès lors, il fait mettre partout sa nouvelle devise. La symbolique est chrétienne et chevaleresque : le cerf est une image du Christ qui lutte contre le mal et la chasse au cerf est la coutume de toute chevalerie. En choisissant le cerf ailé et couronné comme devise, le roi souligne le caractère divin et chevaleresque de son pouvoir. À partir de Charles VII et jusqu'à François I^{er}, le cerf ailé est utilisé comme support des armes de France. Dès lors, la devise ou les supports au cerf volant connaissent un extraordinaire succès dans une société friande d'allégories : vitraux (à Saint-Lô ou Evreux), sculpture (palais de justice de Rouen, chapelle d'Amboise), miniature (Boccace de Munich où Jean Fouquet, représentant le lit de justice tenu pour le procès du duc d'Alençon en 1458 montre les parois de la salle où figurent les armes de France soutenues par deux cerfs volants royaux¹⁹), tapisserie (le cerf couronné est représenté au centre du champ clos semé de fleur de lys qui figure le royaume sur la tapisserie de l'ordre de Saint-Michel créée par Louis XI en 1469²⁰).

13 La chapelle liturgique désigne l'ensemble des ornements et objets nécessaires à l'exercice du culte : ici, seuls le missel et la chasuble sont identifiés ou conservés.

14 Il convient là aussi de préciser que la chapellenie constitue un bénéfice ecclésiastique au sens plein du terme et que le clerc pourvu de cette chapellenie doit procéder à une prise de possession après investiture avec rédaction d'un inventaire de tous les titres, biens immobiliers et mobiliers rattachés à ce bénéfice dont il n'a que l'usufruit.

15 MAHUL, A. *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse... de Carcassonne*, Paris, 1857-1882, t. II, p. 319.

16 PRINET M., « Les variations du nombre des fleurs de lis dans les armes de France », dans *Bulletin monumental*, t. 75, 1911, pp. 469-488.

17 En héraldique, la devise comporte un mot ou expression, un motif ou une image et une couleur ; à la différence des armoiries, elle peut être personnelle.

18 BEAUNE C., *Naissance de la nation France*, Paris, 1985, p. 344.

19 AVRIL F., dir., *Jean Fouquet. Peintre et enlumineur du XV^e siècle*, Paris, 2003, pp. 272-273 ; BEAUNE C., « Costume et pouvoir en France à la fin du Moyen Âge : les devises royales vers 1400 », dans *Revue des sciences humaines*, t. IV, 1981, n° 183, pp. 126-146.

20 BEAUNE C., *Naissance... op. cit.*, p. 198.

Bref, la seule analyse des éléments héraldiques invite à une datation basse, dans la seconde moitié du XV^e siècle. Or, il s'avère que l'abbatiale a dû être rénovée de fond en comble à la suite d'un incendie : le maître-autel est de nouveau consacré par l'abbé Pierre d'Abzac de la Douze en 1491, puis ceux du bras du transept en 1493²¹.

Je propose donc de dater – confortant ainsi l'hypothèse timide avancée par René Feuillebois²² – ces armoiries de cette période, en considérant leur emplacement respectif comme un véritable manifeste monarchique. Dans la symbolique médiévale, l'emplacement des objets ou des meubles n'est jamais innocent, mais toujours significatif. Or, dans une église, le meuble de référence, c'est le maître-autel et la place honorifique, en regardant vers cet autel, est à droite – c'est de ce côté par exemple que se trouve la stalle de l'abbé dans une abbatale ou d'un évêque dans une cathédrale. En faisant placer ses armoiries à une telle place, en face de celles de l'abbé rénovateur de l'abbaye, le roi de France manifeste qu'il détient un pouvoir divin qui englobe tout pouvoir, tant temporel que spirituel ; l'abbaye et la communauté de Lagrasse elles-mêmes sont reléguées au deuxième rang, au sens propre comme au sens figuré. Fini le temps de l'exemption, voici venu le temps de la soumission à l'autorité royale. Ce manifeste est encore plus lourd de sens pour une abbaye située dans les terres les plus méridionales du royaume : faut-il rappeler que le comte d'Armagnac a été assassiné en 1472 ? que le comté de Provence vient seulement d'être rattaché au domaine royal en 1481 à la suite du décès de René d'Anjou ? À la fin du Moyen Âge, le roi commence enfin à être souverain partout dans son royaume, et tient à le faire savoir, y compris à l'abbaye de Lagrasse.

Le temps de la monarchie absolue peut advenir : ce sera, pour l'abbaye de Lagrasse, celui des abbés commendataires, directement nommés par un pouvoir laïc et absolu, celui du roi. Mais là finit le Moyen Âge des princes et abbayes libres, et commence une autre histoire.

21 TRICHAUD DOM J., *Chronicon seu historia regalis abbatiae B. Mariae de Crassa* (1667), Paris, B.n.F., lat. 12857, p. 94 et MAHUL, *Op... cit...*, pp. 396 et 433.

22 FEUILLEBOIS R., « Étude... art. cit... », p. 92.